

- Préambule

Dans son projet, l'Autre Radio tente de donner la parole à celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de la prendre.

Plus concrètement, elle souhaite participer à la promotion de la culture, à la construction sociale et à la cohésion du territoire en mettant l'accent sur les initiatives et les événements locaux.

Ainsi, elle se veut un outil mis à disposition des habitants et des citoyens pour venir témoigner, discuter, présenter, divertir... C'est donc dans ce cadre que l'Autre Radio propose un répondeur téléphonique pour annoncer des événements locaux.

- Fonctionnement du répondeur :

- Ces messages sont montés puis diffusés 2 à 3 fois par jour en amont de la date annoncée.
- Le répondeur téléphonique s'adresse aux personnes et associations qui veulent annoncer un événement local ouvert à tous.
- Les événements annoncés doivent être apolitiques, légaux, respecter les personnes dans leur singularité ainsi que le pluralisme des goûts et des opinions.
- La publicité, ayant pour but de faire connaître une marque, d'inciter le public à acheter un produit, à utiliser tel service, etc..., ne sera pas diffusée et pourra être redirigée vers le service publicité de L'Autre Radio.
- Le fait de laisser un message sur le répondeur vaut acceptation de cette charte et autorisation de diffusion sur L'Autre Radio.

- Quelques conseils d'utilisation

- N'hésitez pas à préparer en amont votre message afin de ne rien oublier.
- Pensez à bien indiquer le lieu, la date, l'horaire et éventuellement un contact si cela est nécessaire.
- Un bonjour et du soleil dans la voix, l'auditeur vous en remerciera.
- A la fin de votre message, vous pouvez le réécouter, le confirmer ou le modifier en appuyant sur la touche #.

Fait à Château-Gontier, le 15 octobre 2019

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Feuillet'.

Christophe FEUILLET